

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2020

Le neuf décembre deux mille vingt à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de Saint-Jeannet se sont réunis salle communale Saint Jean-Baptiste, sous la présidence de Madame Julie CHARLES, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux, le trois décembre deux mille vingt.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance est ouverte à 9 heures 00.

Madame le Maire propose la désignation de Monsieur Henri SWITZER comme secrétaire de séance qui procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Présents : Madame Julie CHARLES, Monsieur Henri SWITZER, Madame Florence PIETRAVALLE, Monsieur Frédéric DEY, Madame Claude MARGUERETTAZ, Monsieur Thierry VAN DINGENEN, Madame Céline LEGAL ROUGER, Monsieur François RANDAZZO, Madame Margot GUINHEU, Monsieur Sébastien DONZEAU, Monsieur Alain VIRELLO, Monsieur Gérard MARGUERETTAZ, Monsieur Pierre-Louis BOUCHAUD, Madame Anne-Marie DUVAL-DESCHAMPS, Monsieur William DICKSON, Madame Ella CHABROL, Madame Nathalie RICHAUD, Madame Béatrice PICARD (arrivée 09h11), Monsieur Denis RASSE, Madame Marceline MICHON, Monsieur Bruno SALMON, Madame Marie-Christine ROLLANT.

Soit 22 membres présents.

Absents excusés ayant donné procuration : Madame Nadège BOTTINI à Madame Florence PIETRAVALLE, Madame Anaïs ROGGERI à Madame Ella CHABROL, Monsieur François MERCURI à Monsieur Henri SWITZER, Monsieur Gilbert BORFIGA à Monsieur Bruno SALMON, Madame Isabelle PREAU à Madame Marceline MICHON.

Soit 5 absents ayant donné procuration.

Le quorum est établi.

**Conseil municipal – Approbation du règlement intérieur
(Délibération n°2020.09.12-02)**

Rapporteur : Madame le Maire

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2121-8 du Code Général de Collectivités Territoriales qui prévoit que « *dans les communes de 3500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation* ».

Considérant que ce dernier a pour objet de préciser les modalités du fonctionnement du conseil municipal,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du règlement intérieur joint à la note explicative de synthèse.

L'exposé entendu, le conseil municipal par 21 voix pour et 6 abstentions (celles de Monsieur Denis RASSE, Madame Marceline MICHON, Monsieur Bruno SALMON, Madame Marie-Christine ROLLANT, Monsieur Gilbert BORFIGA et Madame Isabelle PREAU ayant donné procurations) :

- ***Adopte le règlement intérieur du conseil municipal joint à la présente délibération,***
- ***Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité (transmission en Sous-préfecture ou affichage du Procès-verbal).***

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

**Mme Julie CHARLES,
Maire de Saint-Jeannet**



	SIGNATURES		SIGNATURES
M. SWITZER Henri		M. BOUCHAUD Pierre-Louis	
Mme Florence PIETRAVALLE		Mme DUVAL- DESCHAMPS Anne-Marie	
M. DEY Frédéric		M. DICKSON William	
Mme MARGUERETTAZ Claude		Mme CHABROL Ella	
M. VAN DINGENEN Thierry		Mme RICHAUD Nathalie	

Mme Béatrice
PICARDIMPOSSIBILITE DE
SIGNERMme GUINHEU
Margot

M. Denis RASSE

M. DONZEAU
SébastienMme MICHON
Marceline

M. VIRELLO Alain



M. SALMON Bruno

M.
MARGUERETTAZ
GérardMme ROLLANT
Marie-ChristineMme Céline
LEGAL-ROUGER